



Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2007

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	Excusée
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	Excusé
GEHL Georges	Environnement	
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILL Jean	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	Excusé
KNEBELER Jean-Claude	Economie	
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MAES Olivier	MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	IGF	<input checked="" type="checkbox"/>
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	
SCHWEICH Claude	Agriculture	Excusé
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>

Assistent également à la réunion, Messieurs Georges Ternes et Jacques Flies de la Direction de la Coopération du MAE.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2007

Le procès-verbal est approuvé.

3. Préparation de la revue des pairs du CAD du 3 au 6 décembre 2007

Le mémorandum préparé par le MAE donne une vue d'ensemble sur la coopération au développement luxembourgeoise. Le mémorandum se présente dans les formes prescrites par le CAD. Il comporte 3 annexes sollicitées par le CAD : 1) présentation d'une activité sectorielle, dans notre cas, la micro-finance ; 2) présentation de l'aide humanitaire ; 3) une enquête sur le suivi de la Déclaration de Paris. Le mémorandum servira de base à l'examen des pairs.

L'examen sera mené par l'Espagne et la Finlande, qui seront accompagnées par des membres du secrétariat du CAD. Les examinateurs rencontreront l'ensemble des acteurs de la coopération luxembourgeoise.

Le MAE présente le programme de la visite (copie jointe en annexe).

Monsieur Ternes souligne que le CAD est généralement très intéressé par les structures, d'où son intérêt de rencontrer le CID. Il rappelle que dans les conclusions de l'examen des pairs de 2003, le CAD avait suggéré une définition plus précise du mandat du CID. Il est à prévoir que la discussion entre les examinateurs et les membres du CID tournera essentiellement autour de la cohérence des politiques. Le CID pourra notamment faire état du questionnaire que la Commission européenne avait envoyé aux États membres au printemps dernier et qui avait été discuté lors de la réunion du 5 avril 2007. Il est à noter qu'au niveau des départements ministériels au Luxembourg, il n'existe que peu de différends en matière de cohérence des politiques.

Examinant l'évolution de l'APD au cours des dernières années (voir Mémorandum, p. 13), l'IGF relève un problème récurrent concernant son taux. Ainsi, alors que le rapport annuel 2006 fait état de 0,89%, ce taux n'est plus que de 0,84% suite à la dernière réévaluation du RNB. Le MAE mise sur la transparence et rappelle que le taux de 0,89% avait été annoncé en fonction du

RNB connu au moment de la publication du Rapport annuel, mais qu'il corrige ses chiffres à chaque publication des dernières estimations du RNB par le STATEC.

4. Divers

Microfinance

Le MAE participe au UN Advisors Group on Inclusive Financial Sectors. Suite à la démission en septembre 2007 du secrétaire exécutif du FENU et considérant que la prochaine réunion du groupe est prévue pour le 26 février 2008 au Luxembourg, la présidence du groupe a été dévolue à Monsieur Bichler.

À la fin de son mandat en juin prochain, ce groupe présentera les résultats de ses travaux à l'ONU.

Sources innovantes de financement du développement

Le Ministère des Finances indique avoir pris la décision de se retirer du groupe pilote sur les sources innovantes de financement du développement. Ce groupe, qui n'a qu'un caractère informel, propose essentiellement des instruments pouvant permettre à certains pays, dont le Luxembourg ne fait pas partie, d'atteindre plus facilement un taux d'APD de 0,7%. Le MAE partage cette analyse.

Document(s) distribué(s) par le MAE :

lors de la réunion,

- Mémoire du Luxembourg présenté dans le cadre de l'examen par les pairs 2007 du Comité d'aide au développement de l'OCDE

à l'issue de la réunion,

- Programme de l'examen des pairs du 3 au 6 décembre